

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00340
Propriétaire(s) : Andrew Waitman et Heidi Hauver
Emplacement : 3703, promenade Revelstoke
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : lot 12 et partie du lot « A », conc. 2, plan enr. 518
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir leur maison et construire une nouvelle maison isolée de deux étages avec sous-sol à entrée directe, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la hauteur de bâtiment à 10 mètres, alors que le règlement permet une hauteur de bâtiment maximale de 8,0 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.